

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20632**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations - Métiers de la comptabilité et de la gestion : Responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable

### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université du Maine - Le Mans

### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université du Maine, Recteur d'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

314 Comptabilite, gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la licence professionnelle « Responsable de portefeuille client » exercera ses fonctions dans un cabinet d'expertise comptable ou une association de gestion et de comptabilité (AGC) afin d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME dont il faut produire les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales et qu'il faut conseiller dans les domaines comptables, fiscal, juridique et financier pour des questions courantes.

Le titulaire de la licence professionnelle « Responsable de portefeuille client » devra avoir acquis des compétences de base dans les cinq domaines professionnels suivants :

- production des comptes annuels
- vérification des obligations juridiques courantes des clients et capacité à analyser un contrat notamment afin d'en déterminer le mode de comptabilisation
- production des déclarations sociales
- production des déclarations fiscales
- conseils de gestion courante notamment à l'occasion de l'analyse des comptes.
- Ces compétences techniques doivent être associées à des compétences dans le domaine de la communication écrite, orale, en français et, pour des messages simples, en anglais.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinets d'expertise comptable et AGC

Responsable d'un portefeuille de clients avec possibilité d'évolution vers des fonctions de chef de mission

### Codes des fiches ROME les plus proches :

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Economie du travail et GRH (30 h, 3 ECTS)

Organisation et gestion des ressources humaines (30 h, 3 ECTS)

Evolution de la masse salariale, tableau de bord (22 h, 2 ECTS)

Anglais (30 h, 3 ECTS)

Méthodologie de projet (8h, 1 ECTS)

Droit du travail individuel (36 h, 3 ECTS)

Droit du travail collectif (30 h, 3 ECTS)

Droit de la protection sociale (40 h, 3 ECTS)

Comptabilité et fiscalité de la paie (16 h, 2 ECTS)

La paie dans le système d'information de l'organisation (25h, 3 ECTS)

Les progiciels de paie (30h, 3 ECTS)

La paie, les éléments complémentaires de rémunération (60 h, 3 ECTS)

Les paies spécifiques (15h, 2 ECTS)

Traitement et déclaration des charges sociales et fiscales des salaires (20h, 1 ECTS)

Mise en situation professionnelle (20 ECTS)

40 % des enseignements sont effectués par des professionnels.

Effectifs : 20 étudiants

**Validité des composantes acquises : non prévue**

### CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

### COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels (Décret n° 2002-590 24/04/2002) - VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 17 novembre 1999 publié au J.O. du 24/11/99

N° d'habilitation : n° 20100627

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

[http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation\\_et\\_insertion\\_professionnelle/le-devenir-des-diplomes-de-lp-et-master.html](http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation_et_insertion_professionnelle/le-devenir-des-diplomes-de-lp-et-master.html)

##### Autres sources d'information :

<http://www.iut.univ-lemans.fr/>

<http://www.iutpaysdelaloire.org/>

<http://www.univ-lemans.fr/>

##### Lieu(x) de certification :

Université du Maine - Le Mans : Pays de la Loire - Sarthe ( 72) [Le Mans]

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :